



# PASSE TON B.A.F.A. DEVIENS ANIMATEUR

**NOM :** \_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_

## Cadre réservé à l'administration

Dossier remis le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /

### Avis après entretien

Très favorable     Favorable     Réservé     Défavorable

### Décision finale

Avance accordée     Avance refusée

Montant de l'avance : \_\_\_\_\_ €

Date de stage : \_\_\_\_\_ Organisme : \_\_\_\_\_

Date de stage pratique : \_\_\_\_\_

Date de session d'approfondissement : \_\_\_\_\_

## RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

### Adresse complète

Numéro : \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

N° de téléphone portable : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

N° de Sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Caisse d'affiliation : \_\_\_\_\_

Etudes poursuivies à ce jour : \_\_\_\_\_

Autres diplômes obtenus (BSB, AFPS, autres) : \_\_\_\_\_

Compétences particulières (musicales, artistiques, sportives...) \_\_\_\_\_

EXPERIENCES DANS L'ANIMATION ET L'ENCADREMENT D'ENFANTS		
Organisme	Fonction	Période



## Déroulement de la formation B.A.F.A.

La formation au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur de centre de vacances et de loisirs s'effectue en 3 étapes à réaliser dans l'ordre suivant :

. **Une session de formation générale (8 jours minimum)** qui s'effectue auprès d'un organisme de formation habilité. Elle prépare aux fonctions d'animateur en apportant les connaissances de base. A l'issue de la session, le stagiaire reçoit ou non la qualité d'animateur stagiaire.

. **Un stage pratique (28 séances minimum)** qui s'effectue dans le Centre de loisirs de Chéreng. Il permet à l'animateur stagiaire de mettre en application ses acquis du stage de formation générale. A l'issue du stage, l'animateur reçoit un avis favorable ou défavorable de la part du Directeur du Centre. A noter que le stage pratique ne peut être réalisé en plus de 2 fois.

. **Une session d'approfondissement (6 jours minimum)** qui s'effectue auprès d'un organisme de formation habilité. Elle permet d'acquérir une compétence technique et pédagogique dans un domaine donné (petite enfance, camping, photo, activités exceptionnelles...).

A l'issue de la formation, un jury présidé par le Directeur Départemental de la jeunesse et des Sports se réunira pour délivrer le diplôme du B.A.F.A. à la vue du dossier du candidat.

. Le jeune accompagné par la commune s'engagera à réaliser l'ensemble de sa formation sur une période de 18 mois.

## Conditions et modalités du partenariat avec la Mairie

Le demandeur doit résider à Chéreng et être âgé de 17 ans minimum.

Le demandeur doit déposer le présent dossier en Mairie et sera reçu ultérieurement pour un entretien de motivations.

La décision lui est notifiée par la Mairie, le choix se basant sur l'entretien, le dossier et le nombre de candidat postulant.

Le demandeur signe le contrat d'engagement auprès de la mairie.

La Municipalité avance les frais du stage initial à l'organisme de formation

Le demandeur rembourse uniquement la moitié de l'avance par retenue sur son salaire lors de la réalisation de son stage pratique pendant les Centres de loisirs d'été.